

ÉTATS GÉNÉRAUX

SUR LA LANGUE FRANÇAISE

Présentation de Michel Lapierre

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Bonjour,

Mon nom est Michel Lapierre, je suis marié et père de 4 enfants âgés entre 17 et 24 ans. Je suis directeur du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy à Longueuil où se trouve ma demeure familiale.

Je voudrais d'abord vous remercier du privilège que vous m'accordez aujourd'hui en me permettant de vous exposer bien humblement mon point de vue, à titre personnel, sur la question fondamentale que constitue la langue française au Québec.

Depuis le moment où j'ai reçu votre invitation et le moment de me présenter devant vous, j'ai réfléchi et consulté plusieurs amis. Deux choix s'offraient à moi. Ou je venais devant vous pour présenter la voie de la compromission ou je venais vous présenter ce qui m'apparaît aujourd'hui comme la vraie solution qui permettra au français de se développer au Québec.

J'aurais pu vous entretenir sur les différents sujets suivants :

- l'amélioration de la qualité du français ;
- la qualification des maîtres au plan de la maîtrise de la langue française tant au niveau de l'expression orale qu'au niveau de l'écriture ;
- le renforcement de notre culture par l'aide ou le soutien de programmes gouvernementaux; le danger du bilinguisme ;

- les progrès qui restent à faire au niveau de la langue au travail ;
- le renforcement des critères de sélection pour l'immigration ;
- la présentation du visage français du Québec dans l'affichage ;
- les effets de la mondialisation des marchés et l'influence des technologies de l'information ;
- la médiocrité du français dans certaines émissions de nos stations radiophoniques ou de télévision.

Je ne nie pas le travail que nous devons réaliser dans ces domaines pour le plein épanouissement de la langue de Molière au Québec.

Je traiterai plutôt de deux sujets sur lesquels nous avons un contrôle relatif avant de vous parler de la solution qui m'apparaît possible pour régler définitivement notre problème collectif et assurer le plein développement de la langue française dans le monde.

Le réseau collégial français obligatoire pour les francophones et les immigrants

Nous pouvons modifier la Charte de la langue française en introduisant pour les étudiants de langue maternelle française et les immigrants l'obligation de fréquenter le réseau collégial francophone quand ils s'inscrivent dans cette filière. Étant donné que les Cégeps forment la plupart des techniciens, ces derniers exerceront des pressions pour que les fiches techniques des fabricants ainsi que la documentation fournie au cours de leur formation soit en français. Lorsqu'ils arriveront sur le marché du travail, ces techniciens qui ont été formés en français et qui, pour la plupart, occuperont des postes de contremaîtres, seront en mesure d'exiger la francisation des entreprises, ce qui assurera

L'affichage :

Quant à l'affichage, compte tenu du glissement observé au cours des dernières années qui ne respecte plus les règles établies par la loi, nous devons revenir à un affichage unilingue français. Cette nouvelle disposition aura pour mérite d'enrayer l'ambiguïté quant au visage français du Québec.

Solution proposée :

Je vous entretiendrai maintenant de l'aspect qui me semble fondamental pour assurer à la langue française non seulement sa sauvegarde mais plutôt son développement ici et dans le monde.

Au fil des 35 dernières années, les gouvernements qui se sont succédés à Québec soit l'Union nationale, le Parti libéral du Québec, le Parti Québécois, tous ces gouvernements les uns après les autres ont tenté de résoudre cette épineuse question dans un cadre constitutionnel inapproprié.

À chaque fois que nos gouvernements se sont attardés sur ce sujet, les Québécois se sont émus en croyant que notre sort collectif serait définitivement réglé. Eh bien ! force est de reconnaître aujourd'hui que les tentatives répétées de nos gouvernements pour positionner le français comme langue officielle du Québec a connu et connaît de sérieux problèmes dans l'application des lois légitimement adoptées par l'Assemblée nationale.

Face à une telle situation, nous devons regarder le cadre constitutionnel dans lequel nous évoluons pour faire l'analyse de ce qui ne va pas.

Les Québécois reçoivent constamment deux messages : le premier du gouvernement du Québec qui leur dit que le Québec est français et le second du gouvernement fédéral qui promet un Canada bilingue.

Cette ambiguïté est cultivée tant par le gouvernement fédéral que par les tribunaux relevant de lui tels que la Cour Supérieure et la Cour Suprême qui ont invalidé des chapitres complets de la Charte de la langue française en donnant raison à une minorité déjà bien traitée par l'ensemble des Québécois et subventionnée par des fonds fédéraux pris à même les impôts versés à Ottawa par les Québécois.

Oui, le fédéral a dit-on fait de grands efforts pour accommoder le Québec, cependant rappelons-nous simplement les discussions stériles portant sur le caractère distinct du Québec qui n'ont pu aboutir convenablement dans la constitution canadienne.

Il faut que les Québécois prennent acte qu'il y a une majorité incontournable au Canada qui n'acceptera jamais que le Québec soit un territoire francophone.

Une telle situation nous amène à conclure que le cadre constitutionnel canadien constitue un obstacle à l'épanouissement du fait français au Québec.

Aussi nous en sommes venus à la conclusion que la seule alternative valable pour assurer le développement de la langue française au Québec consiste à la prise en charge par le gouvernement du Québec de son cadre constitutionnel, juridique et législatif qui prévaudra au Québec après l'accession à la souveraineté.

L'avènement de la Souveraineté du Québec nous assurera qu'aucun gouvernement étranger ne viendra intervenir directement ou par ses créatures interposées sur les lois adoptées légitimement par les élus de l'Assemblée nationale.

Mes amis, cessons de tergiverser et de tenter encore une fois de trouver des compromis qui de toute façon sont voués à connaître le sort de la déconvenue quand les juges de la Cour Supérieure ou de la Cour Suprême téléguidés par nos voisins entendront l'argumentation de ceux et celles qui ne veulent pas reconnaître la réalité dominante du français sur le territoire du Québec.

L'époque coloniale au Québec est révolue et il est maintenant arrivé le moment où les Québécois doivent se prendre en main pour assumer ce qu'ils sont, des personnes de langue française qui veulent décider eux-mêmes comment ils organisent leur vie collective sur le territoire qui leur est propre.

Aussi je lance à mes concitoyens et concitoyennes un appel urgent pour qu'ils examinent d'une façon factuelle les efforts des différents gouvernements qui ont présidé à la chose publique au cours des trente dernières années et qui ont tenté de faire une place au français alors qu'en même temps le gouvernement fédéral et ses différents tribunaux ont tout fait pour contraindre, minimiser ou invalider nos efforts collectifs.

Fiers de ce que nous sommes, je crois que nous devons aujourd'hui collectivement prendre acte de ces faits et décider de prendre le moyen ultime qui nous permettra d'être ce que nous sommes des Québécois français qui voulons vivre, travailler, élever nos enfants, nous développer économiquement et culturellement en français.

Voilà, monsieur le Président, ce qui me semble raisonnable de faire dans la conjoncture actuelle. C'est la fin de la résistance et le début de l'épanouissement de la langue française au Québec.

Notre combat est non seulement québécois mais également international car en assurant le développement de la langue française au Québec, nous contribuons à renforcer notre langue au niveau de la francophonie.

Voilà monsieur le Président l'essentiel de ma pensée sur ce sujet fondamental, je vous remercie pour votre attention.